

DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE ROBIAC – ROCHESSADOULE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 30-2025

Séance du 11 avril 2025

Date Convocation : 03/04/2025

Date Affichage : 03/04/2025

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 8

Nombre de procurations : 3

Nombre de voix exprimées : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Robiac-Rochessadoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Robiac-Rochessadoules, Salle des Conférences, sous la Présidence de Monsieur CHALVIDAN Henri, Maire.

Présents : Mr CHALVIDAN Henri, Maire, Mr D'ORIVAL Jean-Marc, Mme PELATAN Nicole, Adjoints, M. CONTANDRIOPOULOS Yves, M. GONNET Thierry, Mme MILLET Cécile, Mme AGRA Régine, M. PERCETTI Jérôme,

Absents ayant donné procuration : Mme THOMASSET Marie-Christine a donné procuration à Mme PELATAN Nicole, Mme LEZE Christine a donné procuration à Mme MILLET Cécile, Mr PONTET Jean-Luc a donné procuration à Mr D'ORIVAL Jean-Marc

Absent non excusé : Mme ADAM Agnès

Secrétaire de séance : M. Thierry GONNET

Objet de la délibération : Travaux sur pistes DFCI

Le Maire informe les membres présents que la Communauté des Communes de Cèze-Cévennes a obtenu des financements pour la réalisation de travaux sur les pistes DFCI. Il est proposé de réaliser les travaux décrits ci-après, finançables à hauteur de 80 %. Conformément à la doctrine DFCI, la communauté des communes se chargera de réaliser les appels d'offres, de suivre les travaux, de régler les factures et de percevoir les subventions. La part d'autofinancement sera répercutée à la commune par le biais des attributions de compensation et lissée sur deux exercices soit n+1 et n+2 suivant l'achèvement des travaux. Le montant définitif sera recalculé au réel des travaux réalisés et des subventions perçues.

Le plan de financement est le suivant :

PISTE A40 : Mise aux normes

Dépenses estimées : travaux + maîtrise d'œuvre : 33 712 euros ht

Recettes estimées : subventions (FEADER, Région et du Département) : 26 969.60 euros

Autofinancement à la charge de la commune : 6 742.40 euros ht

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré, valident la conduite des travaux de mise aux normes et d'entretien des équipements DFCI sur la piste A40, valident le plan de financement présenté et s'engagent à prendre en charge la part d'autofinancement correspondante par le biais des attributions de compensation lissée sur 2 exercices en année n+1 et n+2 suivant l'achèvement des travaux.

Ils **autorisent la communauté des communes** à entreprendre les démarches concernant l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
M. Henri CHALVIDAN

Le Secrétaire,
M. Thierry GONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérécourse Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication le :

Accusé de réception en préfecture
030-213002165-20250411-042025_302025-DE
Reçu le 15/04/2025